



Communiqué de presse
Saint-Bonnet-de-Mure, le 29 juin 2026 – 8h00

Tirage de la tranche 6 du contrat de financement avec Atlas Special Opportunities II

Saint-Bonnet-de-Mure, le 29 juin 2026 à 8h00 – HOPIUM (FR0014010QE1 – ALHPI), la cleantech qui vise à décarboner les transports lourds, annonce le tirage de la Tranche 6 de son contrat de financement avec Atlas Special Opportunities II pour un montant nominal de 2 500 000 euros.

Ce tirage intervient dans le cadre du contrat de financement par émission d'Obligations Convertibles en Actions (OCA) souscrit auprès d'Atlas Special Opportunities II le 22 janvier 2025, en soutien du plan de redressement arrêté par le Tribunal des activités économiques de Paris par jugement du 21 mars 2025.

Les principales caractéristiques des OCA, les risques et l'impact dilutif liés à l'émission des OCA sont détaillés dans le [communiqué de presse du 17 janvier 2025](#). La Société rappelle que le tableau de suivi des OCA est disponible sur son site internet et a été mis à jour à la suite du tirage de la Tranche 6.

Ce tirage offre un horizon de trésorerie de 3 mois à la Société, dans l'attente du délibéré sur le Plan de Redressement Modifié examiné en audience ce 3 juillet 2026 et dont les principales modalités sont présentées dans le [communiqué de presse du 26 mai 2026](#).

Caractéristiques du tirage

- Emission de 250 nouvelles OCA pour une valeur nominale de 10 000 euros ;
- Montant brut émis de 2 500 000 euros ;
- Montant net perçu de 2 300 000 euros.

La Société rappelle qu'à la date du présent communiqué et suite au tirage de la dernière tranche :

- 1 250 OCA ont été émises dans le cadre du contrat et 900 OCA sont encore non remboursées ;
- les conversions des OCA liées au contrat de financement ont occasionné l'émission de 566 692 494 actions sur les 862 933 524 actions en circulation.

Rappel des principales caractéristiques des OCA

Maturité des OCA : 24 mois à compter de la date d'émission.

Coupon : Euribor 3 mois + 5% par an.

Prix de souscription des OCA : 92% de leur valeur nominale.

Conversion : l'investisseur pourra demander que tout ou partie des OCA soient converties en actions HOPIUM au taux de conversion en vigueur, à tout moment, sur notification d'un avis de conversion. La conversion des OCA en actions nouvelles ou existantes d'HOPIUM sera obligatoire, au plus tard à l'échéance des OCA.

Parité de conversion des OCA : les OCA pourront être converties à la demande de leur porteur, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = Vn/P$$

Où

N : correspond au nombre d'actions ordinaires nouvelles d'HOPIUM à émettre sur conversion d'une OCA ;

Vn : correspond à la valeur nominale de l'OCA (soit 10 000 euros) ;

P ou Prix de Conversion : correspond à (i) 100% du cours moyen pondéré par les volumes de l'action d'HOPIUM d'une journée de bourse choisie par l'investisseur prise sur une période de 10 jours de bourse consécutifs précédant la réception de l'avis de conversion, publié par Bloomberg, (ii) étant précisé que P ne peut être inférieur à la valeur nominale d'une action d'HOPIUM à la date de conversion de la ou des OCA concernées.

Rappel des risques liés au financement par OCA

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques liés à ce type d'opération de financement, notamment le risque de dilution significative lors de la conversion des OCA.

Les actions, résultant de la conversion des OCA, seront, en général, cédées sur le marché à très brefs délais, ce qui pourrait créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Atlas Special Opportunities II.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la Société, qui réalise de telles opérations de financement dilutives, particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive.

Les tableaux de suivi de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en vigueur sont publiés sur le site internet de la Société.

Les investisseurs sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à ce type d'opérations, mentionnés dans le communiqué de présentation du financement.

À propos de HOPIUM :

HOPIUM est un fournisseur et intégrateur de solutions complètes de motorisation électrique à pile à combustible hydrogène. Engagée dans le déploiement et la démocratisation d'une alternative bas carbone et performante pour les segments de la mobilité, de l'industrie et de l'énergie, HOPIUM vise à transformer le secteur avec sa gamme de solutions modulaires d'une puissance de 100 kW à 400 kW et ses capacités d'ingénierie couvrant l'ensemble de la chaîne d'expertise du secteur.



ISIN : FR0014010QE1- Mnémonique : ALHPI

www.HOPIUM.com

Suivez-nous sur [LinkedIn](#)

AUTHENTIFIÉ PAR



SECURITY MASTER Footprint
www.security-master-footprint.com

Contact :

Relations investisseurs/Presse

Jérôme Gacoin

hopium@aelium.fr